



Paris, le 14 avril 2016

PROFESSIONNALISATION DES ARBITRES D'ELITE : DES AVANCÉES QUI DOIVENT ÊTRE RENFORCÉES

Le Syndicat des Arbitres du Football d'Elite (SAFE) a pris note du projet sportif de professionnalisation des arbitres d'élite présenté par la FFF. L'intégration dans ce projet sportif des requêtes exprimées par le SAFE au nom des arbitres a permis de réelles avancées par rapport au projet initialement présenté : le SAFE soutient donc ce projet sportif.

Mais un projet de professionnalisation de l'arbitrage français ne peut se résumer à un projet sportif : il doit aussi reposer sur un champ économique et un champ social.

Le Conseil d'administration de la LFP a validé, ce jeudi, un budget pour l'arbitrage. Sans les interventions répétées du SAFE, ce budget aurait été bien inférieur à ce qu'il n'est aujourd'hui. Mais avec une augmentation du budget de l'arbitrage de 16% la saison prochaine, quand les droits TV augmenteront de plus de 20%, les arbitres français resteront très nettement moins bien reconnus que leurs homologues des grands championnats européens, qui bénéficient d'indemnités 2 à 3 fois supérieures.

Pour les 10 arbitres centraux et 8 arbitres assistants de Ligue 1 qui deviendront "Arbitres professionnels (Elite)" au 1^{er} juillet 2016, si ce projet est mis en œuvre, il conviendra donc de se déterminer pour savoir s'il est intéressant de quitter son emploi et la protection sociale qu'il apporte. Par ailleurs, et surtout, aucune garantie de pérennité pour une couverture sociale de qualité ni aucune préparation à la reconversion ne sont prévues dans le cadre de ce projet.

Or, le SAFE insiste depuis plusieurs mois pour que ce projet inclut a minima des moyens nouveaux pour la formation continue et la reconversion en fin de carrière, et pour une protection sociale garantie dans la durée en cas de blessure ou de maladie.

Dans ces conditions, beaucoup de questions restent en suspens, et demanderont un dialogue nourri entre la FFF, la LFP et la SAFE dans les prochains jours. La volonté d'ouverture du SAFE, et la volonté affichée de ses partenaires de parvenir à des solutions négociées, doivent permettre d'obtenir d'ici le mois de juillet des avancées significatives.

Contact presse :

José Dias

06.26.53.23.61 - jose.dias@safe-arbitres.fr

Le Syndicat des Arbitres de Football Elite (SAFE) a pour vocation de promouvoir la fonction et de défendre les intérêts individuels et collectifs des arbitres des championnats professionnels. Géré par un Bureau de sept membres, le SAFE représente 99 % des arbitres et arbitres assistants officiant en Ligue 1, Ligue 2 et National. Pour plus d'informations : www.safe-arbitres.fr.